



État au 15.6.2021

Conditions générales applicables à la consultation, au téléchargement et à l'utilisation des données sur les dangers naturels disponibles sur la plate-forme GIN au moyen de l'API

L'interface de programmation d'application (*Application Programming Interface*, API) permet d'incorporer des données sur ses propres sites Internet. Les conditions générales ci-après s'appliquent à toute utilisation de l'application GIN.

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales (« CG ») règlent la mise à disposition et l'utilisation de toutes les données disponibles sur la Plate-forme commune d'information sur les dangers naturels (GIN). Sont concernées les données de mesure et les prévisions provenant de l'Office fédéral de l'environnement, de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie, de l'Institut fédéral pour l'étude de la neige et des avalanches, du Service Sismologique Suisse, de MeteoGroup et des cantons. Lorsque les dispositions des présentes CG concernent les données de mesure et les prévisions, celles-ci sont désignées collectivement par le terme « données ».

2. Fourniture des prestations

Le secrétariat GIN fournit au bénéficiaire de prestations des données conformément aux présentes CG et dans les limites de celles-ci.

3. Modalités et délais de livraison

Le secrétariat GIN met les données à disposition sur une API. Il garantit la livraison dans les meilleurs délais, mais ne peut en aucun cas assurer la disponibilité des données ni un service de permanence.

4. Accès à l'API

Pour les bénéficiaires de prestations, l'accès aux données disponibles sur le serveur

s'effectue à l'aide d'un compte utilisateur privé, lequel est créé par le secrétariat GIN.

Le bénéficiaire de prestations s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires pour qu'aucune personne non autorisée ne puisse utiliser son compte d'accès. Les informations d'accès ne peuvent être utilisées que par le bénéficiaire de prestations lui-même ou par les collaborateurs internes de son entreprise. La divulgation de ces informations à des tiers est interdite.

Une exception est possible si le bénéficiaire de prestations charge une entreprise tierce de la livraison, de la présentation, du téléchargement ou de l'utilisation des données afin d'en exploiter le résultat pour ses propres besoins. Dans ce cas, il est tenu de fournir les coordonnées de l'entreprise tierce au secrétariat GIN. Le bénéficiaire de prestations répond du bon usage des informations d'accès à son compte par l'entreprise tierce, dans la limite de ce qu'il est lui-même autorisé à faire.

L'API est régulièrement mise à jour par gin.admin.ch. Le bénéficiaire de prestations doit actualiser son propre site Internet pour pouvoir utiliser la nouvelle version de l'API. Le secrétariat GIN informe de ces mises à jour par courriel.

5. Accès aux données

Le bénéficiaire de prestations collecte les données via les canaux de distribution prévus par le secrétariat GIN.

6. Modalités de téléchargement

Le bénéficiaire de prestations est en droit de télécharger les données selon ses besoins.

7. Exactitude et exhaustivité des données

Le secrétariat GIN ne fournit aucune garantie quant à l'exactitude du contenu des données qu'il fournit. Les données de mesure étant provisoires, des écarts par rapport aux données définitives ne sont donc pas exclus.

Le secrétariat GIN ne garantit pas et ne répond pas de l'exhaustivité des données. Il décline toute responsabilité quant à une éventuelle perte des données transmises.

8. Étendue de l'utilisation

Le bénéficiaire de prestations ne peut pas utiliser les données à des fins commerciales. La source des données doit être mentionnée sur le site Internet ou le produit du bénéficiaire de prestations.

L'utilisation de l'API doit être compatible avec le disclaimer de l'administration fédérale et les conditions d'utilisation (disclaimer) de la plateforme GIN. Il est donc recommandé au bénéficiaire de prestations de lire attentivement, avant l'intégration de l'API, les documents correspondants afin de s'assurer que son site Internet respecte les conditions d'utilisation et le disclaimer.

9. Responsabilité

Toute action en responsabilité à l'encontre du secrétariat GIN, des exploitants de la plateforme GIN ou des fournisseurs de données de celle-ci pour dommages matériels ou immatériels qui résultent de l'accès à la plateforme GIN, de l'utilisation ou de la non-utilisation des données publiées, d'une utilisation abusive de la connexion, de défaillances techniques ou d'accès de tiers non

autorisés est exclue dans la limite des dispositions légales.

10. Résiliation

Le bénéficiaire de prestations peut cesser le téléchargement des données à tout moment. Il est tenu d'en informer par écrit le secrétariat GIN.

Le secrétariat GIN se réserve le droit de limiter ou de supprimer l'accès du bénéficiaire de prestations à l'API sans indiquer de motifs. Dans ce cas, il est tenu d'informer par écrit le bénéficiaire de prestations.

11. Réserve de la forme écrite

Toute modification ou adjonction apportée aux présentes CG doit revêtir de la forme écrite. Cette exigence s'applique aussi à la présente clause. Les accords verbaux entre les parties ne sont pas autorisés.

12. Nullité ou invalidité partielle

Si une disposition des présentes CG est nulle ou devient invalide, la validité des autres dispositions ou celle des CG en général n'est pas affectée.

Les parties combent de manière consensuelle les éventuelles lacunes qui en découlent. La norme de remplacement adoptée doit répondre à l'esprit des présentes CG.

13. Priorité des accords écrits dérogatoires

Les accords écrits éventuels qui dérogent aux présentes CG sont prioritaires.

14. Modifications des CG

Le secrétariat GIN se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes CG en publiant une nouvelle version sur ce site Internet. Les nouvelles conditions sont valables dès leur publication.

15. Règlement des différends

Les parties s'efforcent de régler leurs divergences et litiges par la voie des négociations et selon le principe de la bonne foi.